

 Antwerpen-Limburg

tél : 03 221 86 11

 Oost & West -Vlaanderen

tél : 09 244 77 11

 Brabant

tél : 02 674 57 11

 Wallonie

tél : 081 432 611

PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

Responsable des travaux :

Nom, Prénom :
N° carte d'identité :
N°TVA : BENom, Prénom :
Adresse :
CP + Commune :
Tél. :

Installation :

Propriétaire / gestionnaire :

<input type="radio"/> Art 270	<input type="radio"/> mise en usage	<input type="radio"/> modification	<input type="radio"/> extension	<input checked="" type="checkbox"/> Art 86	<input checked="" type="checkbox"/> Art 271bis	<input checked="" type="checkbox"/> Unité d'habitation
	<input type="radio"/> mobile	<input type="radio"/> temporaire		<input type="radio"/> Art 87	<input type="radio"/> Art 278	<input type="radio"/> Unité de travail domestique
<input checked="" type="checkbox"/> Art 271	<input type="radio"/> périodique	<input checked="" type="checkbox"/> contrôle	<input checked="" type="checkbox"/> Vente	<input type="radio"/> Art 88	<input type="radio"/> Art	<input type="radio"/> Parties communes
<input type="radio"/> Art 276	renforcement	<input type="radio"/> Art 276bis	vente d'une unité d'habitation	<input type="radio"/> Art	<input type="radio"/> Art	<input type="radio"/> Unité de travail

Données générales de l'installation électrique :

Données distributeur	EAN	<input checked="" type="checkbox"/> EAN non communiqué	<input type="checkbox"/> Compt. kWh non placé
	Compt. kWh n° : 69501526	Index jour : 027682	<input type="checkbox"/> nuit : <input type="checkbox"/> Compt. kWh exclusif nuit : n° : Index nuit :
	Protection branchement (A) : <input checked="" type="checkbox"/> 20 <input type="radio"/> 25 <input type="radio"/> 32 <input type="radio"/> 40 <input type="radio"/> 50 <input type="radio"/> 63 <input type="radio"/> 80 <input type="radio"/> 100 <input type="radio"/>		
Données installation	Conçue pour U _N : <input checked="" type="checkbox"/> 230 V <input type="radio"/> 3x230 V <input type="radio"/> 3N400 V <input type="radio"/>		Type de prise de terre :
	Courant nominal maximum (A) : <input checked="" type="checkbox"/> 20 <input type="radio"/> 25 <input type="radio"/> 32 <input type="radio"/> 40 <input type="radio"/> 50 <input type="radio"/> 63 <input type="radio"/> 80 <input type="radio"/> 100 <input type="radio"/>		<input type="radio"/> boucle de terre <input type="radio"/> barres / piquets
Description installation <input type="radio"/> Voir annexe(s)	Câble d'alimentation tableau principal : 2 x 2,5 mm ² - Type : COB		<input checked="" type="checkbox"/> Existante
	Dispositif diff. gén. : <input checked="" type="checkbox"/> 40 A 1,300 mA	Nombre de tableaux : 2	Nombre de circuits terminaux : 8
	<i>Diff IV 40A/300mA</i> <i>II 20A</i>	<i>— 40A II</i> <i>Diff II 40A/30mA</i> <i>2x II 20A 5x II 16A</i>	

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

<input checked="" type="checkbox"/> Contacts dir.	<input checked="" type="checkbox"/> Contacts indir.	<input type="checkbox"/> Montage	<input type="checkbox"/> Appareils	<input checked="" type="checkbox"/> Matériel	<input checked="" type="checkbox"/> I>/section	<input type="checkbox"/> Schémas	<input checked="" type="checkbox"/> Contrôle bcl de défaut
<input checked="" type="checkbox"/> Résistance de dispersion de la prise de terre : Ω		<input checked="" type="checkbox"/> Isolement général <input checked="" type="checkbox"/> MΩ		<input checked="" type="checkbox"/> Continuité de terre		<input checked="" type="checkbox"/> Test dispositif diff.	
Le dispositif différentiel général : <input type="radio"/> était plombé <input type="radio"/> a été plombé <input checked="" type="checkbox"/> n'a pas été plombé <input type="radio"/> ne peut pas être plombé							

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions Nouvelle installation <input type="radio"/> Néant	
Infractions Installation existante <input type="radio"/> Néant	1061-1062-1501-1502-1610-1607-1908-1911 1201-1203-1210-1211
Remarques <input type="radio"/> Néant	Visa GRD ou mandataire :

Conclusion(s) :

La nouvelle installation est conforme n'est pas conforme au RGIE.
 L'installation existante est conforme n'est pas conforme au RGIE.

L'installation électrique doit être recontrôlée avant

Acte 4.18.0008 (*)
 par le même organisme de contrôle.

Agent visiteur :

Nom : *Breugelmans*

Agent n° : 4346 Date 66/09/2016

Pour le Directeur Général : Signature

Yves BREUGELMANS

DT 4346

Inspecteur Certigo
VINÇOTTE GSM 0491/35 69 40

- Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.
- Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
- Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.
 Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.
 Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.
(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

